

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.
PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

Où s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Février 1878.

LE TOUR DE M. DE BISMARCK.

Les puissances signataires du traité de 1856 semblent fermer les yeux sur les plans et les projets d'agrandissement si habilement et si patiemment préparés par le prince de Bismark.

Les puissances neutres se sont longtemps endormies dans les illusions de la paix; elles ont cru que leur influence pourrait empêcher le conflit d'éclater.

Les puissances neutres avaient aussi supposé qu'elles seraient appelées à régler les conditions de la paix entre les belligérants.

Le grand chancelier ne veut pas de l'intervention des principaux signataires du traité de 1856 dans le règlement du conflit d'Orient.

Le concert européen gêne les projets de M. de Bismark, il sera désorganisé; le congrès des puissances peut devenir une force défensive.

D'après le traité secret signé entre la Prusse et la Russie, M. de Bismark donnait au czar la liberté la plus illimitée pour le développement de ses projets sur l'Orient.

La partie du traité secret qui intéresse la Russie se trouve maintenant réalisée ou du moins parfaitement assurée; nous allons bientôt voir se réaliser aussi la partie du traité secret qui intéresse la Prusse.

M. de Bismark n'était pas fâché, avant de démasquer ses plans, d'abandonner à la Russie le soin de tâter les puissances neutres et de constater qu'elles ont cessé d'exister.

L'Autriche était bien réduite à l'inertie dans l'alliance des trois empereurs, mais enfin elle pouvait s'apercevoir qu'en lui faisant jouer le rôle de dupe dans cette alliance.

Il était donc utile pour M. de Bismark de savoir si l'Europe était résignée à laisser tout faire et de charger la Russie de faire épreuve de la force européenne.

La France était la seule puissance à craindre pour M. de Bismark; mais la victoire qu'il a remportée le 13 décembre par ses lieutenants chargés du commandement en chef des armées révolutionnaires fait espérer au grand chancelier qu'il n'a plus rien à redouter de la France.

La victoire des coalisés républicains est sa propre victoire, et M. de Bismark sait profiter de la victoire.

On entendra bientôt parler de la Prusse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi.

M. A. de Mun vient de poser une question au gouvernement relativement aux outrages qu'une certaine presse a pris à tâche, au

milieu du grand deuil qui afflige l'Eglise catholique, de déverser sur le Pape et la Papauté.

M. de Mun indique, en le flétrissant dans l'indignation de son cœur et en termes éloquentes, l'article du Réveil, qu'il ne lit pas, car il déshonorerait la tribune.

Le journaliste invective Dieu lui-même, met les cardinaux en scène dans les termes les plus outrageants, et termine en accusant l'Eglise d'escroquerie, d'assassinat et de fainéantise.

Cet article est signé d'un astérisque qui couvre, sans le cacher, le nom d'un des complices les plus odieux de la Commune.

Le gouvernement de la France ne saurait tolérer ce scandale. Vou dra-t-il laisser croire que M. Rochefort puisse insulter en France l'Eglise et la Papauté?

M. de Marcère, en l'absence de M. le garde des sceaux, répond que la justice est saisie et accomplira son œuvre.

Chronique générale.

Nous lisons dans l'Union :

« Le Réveil, » rédigé sous l'inspiration de M. H. Rochefort, » contenait avant-hier un article écrit en style de bague contre le très-regretté Pape Pie IX, contre l'Eglise, contre l'Immaculée-Conception, contre le Saint-Esprit.

« Nous ne voulons pas même citer une ligne de cette prose ordurière, mais nous avons le devoir impérieux de protester, comme catholiques et comme Français, contre ce débordement d'infamies qui sont de nature à déshonorer la presse et sont un outrage à la foi et au patriotisme. »

La Chambre a repris la discussion des

budgets. Les journaux de gauche avouent plus ou moins ouvertement que la majorité votera le budget des dépenses, pour demander ensuite un vote de ratification au Sénat.

« Le budget des recettes ne serait voté qu'ultérieurement, » dit le Rappel, c'est-à-dire au fur et à mesure du bon plaisir des députés.

Nous verrons si le Sénat va donner dans ce piège.

Le Sénat s'est occupé samedi de la question posée à M. le ministre des finances, par M. de Lorgeril, au sujet du budget du 4 Septembre.

Le rapport rédigé par la cour des comptes a trouvé dans les dépenses de la dictature des sommes considérables dont la justification n'a pu être faite.

M. de Lorgeril demandait à M. le ministre de la justice, garde des sceaux, s'il était dans l'intention de poursuivre les coupables.

M. Dufaure a répondu que les pièces avaient disparu, que d'ailleurs c'était là de l'histoire ancienne, enfin qu'il s'étonne de voir réclamer aujourd'hui des poursuites pour des faits accomplis depuis sept ans.

On aurait pu rappeler à M. le ministre de la justice que la justice est éternelle; mais à quoi bon?

Lorsque l'Assemblée nationale eut fait contre les hommes du 4 Septembre cette enquête qui révèle tant de violations de la loi, tant de faits indécis, pour ne pas dire plus, le devoir était de réclamer le procès des coupables et des complices, au lieu d'entasser en une vingtaine de volumes in-4°, presque introuvables aujourd'hui, toutes les pièces du procès.

L'Assemblée s'imaginait qu'après la catastrophe de 1871 tous les acteurs de cette sanglante comédie, jouée de septembre à janvier, n'oseraient jamais reparaitre sur la scène et qu'ils s'en iraient bien loin fumer des « cigares exquis » et gérer leurs fortunes.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MONSIEUR PIERRE.

(Suite.)

— Mais à propos, reprit Antoine, que le dîner avait mis en gaieté, tu ne sais pas, j'ai un commis maintenant; et devine qui?... M. Alexandre... oui, M. Alexandre, l'artiste enthousiaste; M. Alexandre, qui a consenti à devenir mon teneur de livres et mon caissier.

— Je vois, fit observer Pierre, que tu as beaucoup de travail, puisqu'il te faut un commis.

— Oui, j'ai étendu la clientèle que m'avait laissée le papa Fournier. Du reste, il n'y a que les pares-

seux, vois-tu, qui ne réussissent à rien; c'est pas pour toi que je dis ça, au contraire; car je pense que tu es maintenant bien disposé à réparer le temps perdu.

— Certainement! — Hé bien, comme je te le disais tout à l'heure, je crois avoir trouvé ce qu'il te faut. J'ai des entreprises dans les différents quartiers de Paris; je ne puis veiller à tout, et j'aurais besoin d'un homme qui, en se promenant, allât d'un endroit à un autre pour savoir ce que font les ouvriers.

— Sans doute. — Alors, dès aujourd'hui il est à toi. Je ne tarde jamais, moi, ce qui peut se faire sur le champ; tu vas me suivre, j'ai une chambre à ta disposition; tu mangeras avec moi, ainsi que M. Alexandre, et nous vivrons comme trois frères... Allons! c'est convenu, partons sur le champ.

En parlant ainsi, Antoine s'était levé; mais Rouvière éleva mille objections. Il parla de la nécessité de régler quelques affaires, de recevoir des amis, d'arrêter ses comptes.

— Soit, lui dit le menuisier; tu feras tout cela à la maison aussi bien qu'ici. Cette mansarde est froide, triste; tu seras mieux chez moi, et je veux t'emmener.

— Je puis à peine marcher, tu le vois.

— Alors nous prendrons une voiture. — Il est trop tard pour y aller ce soir. — J'ai fait préparer ta chambre; M. Alexandre nous attend.

Pierre lutta encore quelque temps, mais en vain; Antoine tenait à son idée, et le vin lui avait donné une expansion, une activité auxquelles il était impossible de résister.

Rouvière, au contraire, qui avait beaucoup bu pour s'étourdir et se donner une contenance pendant le repas, était hébété par une demi-ivresse.

Il se laissa donc traîner, en refusant toujours, jusque dans la rue où son compagnon chercha vainement un fiacre...

— Allons plus loin, dit Antoine, nous en trouverons.

Mais l'heure était trop avancée, et les cochers avaient depuis longtemps abandonné leur station...

— Marchons toujours, répétait le menuisier, nous rencontrerons quelque voiture de retour que nous arrêterons. Appuie-toi sur moi, et n'aie pas peur.

Rouvière fut traîné ainsi jusqu'au quartier du Temple, où demeurait l'entrepreneur: arrivé là, il comprit qu'il ne pouvait plus reculer, et ses objections cessèrent.

Ils atteignirent la rue des Quatre-Fils, et enfin le chantier d'Antoine...

Rouvière se soutenait à peine; il avait froid dans

les cheveux et sa respiration était haletante.

Cependant le menuisier ouvrit la porte de la cour, et fit entrer son compagnon; mais à peine eurent-ils avancé de quelques pas, qu'un cri affreux se fit entendre.

Pierre fut obligé de s'appuyer au mur pour ne point tomber.

— Qu'est-ce que cela? demanda l'entrepreneur effrayé.

Le même cri retentit une seconde fois.

— Dieu! on assassine quelqu'un chez moi!

Antoine s'était élancé vers la maison dont la porte se trouvait ouverte, mais deux hommes qui sortaient en courant le heurtèrent avec tant de violence, qu'il fut renversé du choc.

— A moi! Pierre! cria-t-il; au voleur! à l'assassin!

Pierre, égaré, se dirigea à tâtons vers la maison, et y arriva au moment où le menuisier se relevait.

Des gémissements plaintifs vinrent alors frapper leurs oreilles.

Antoine courut à sa chambre, alluma une lanterne, et monta à l'étage supérieur d'où partaient les plaintes.

Ils trouvèrent M. Alexandre baigné dans son sang, et tenant encore entre ses doigts crispés des fragments du portefeuille dans lequel les soixante mille francs du père Fournier avaient été renfermés.

Aujourd'hui, M. Gambetta est revenu plus puissant, plus engraisé, plus fort que lorsqu'il s'empara du pouvoir.

Est-ce que le ministre, est-ce que l'un de ses ministres irait le poursuivre? Allons donc!

On sait ce qu'il lui en coûterait.

Le Maître est le maître: il ordonne, il châtie; le serviteur obéit et reçoit les soufflets. Ne lui demandez pas davantage: il a bien trop à faire.

Oubliez-vous ce qui est arrivé au lycée de Chambéry; nous l'avons raconté il y a quelques jours. Des élèves avaient été congédiés pour insubordination manifeste: ils écrivirent à M. Gambetta. Ils rentrèrent triomphants à l'établissement dont ils avaient été légitimement expulsés.

En enregistrant cette nouvelle, nous disions: Il ne manque plus maintenant que de révoquer le proviseur dont l'autorité a été méconnue.

Eh bien! c'est fait.

Le proviseur du lycée de Chambéry vient d'être envoyé, par autorité, dans un poste inférieur.

Le *Courrier des Alpes* nous le dit aujourd'hui:

« On assure que l'honorable proviseur du lycée de Chambéry n'accepte pas la disgrâce imméritée qui vient de le frapper, en le destinant à un poste d'ordre inférieur: M. le proviseur aurait demandé sa mise en disponibilité, et il a bien fait. Si la rébellion a eu raison contre l'autorité, si l'autorité est sacrifiée, c'est que M. le proviseur passe pour un clercal et que sa disgrâce a été exigée par la franc-maçonnerie locale. »

C'est ainsi qu'on agit dans le gouvernement actuel. En fait d'autorité, le gouvernement qui exécute les ordres du député de Belleville ne peut plus reconnaître que l'autorité du F. Gambetta, dignitaire de la franc-maçonnerie. (Défense.)

Lorsque s'est produite l'absurde pétition sur les souffrances du commerce et de l'industrie, manœuvre déloyale qui n'avait pour but que de troubler le pays, et de faire remonter au gouvernement du Maréchal exclusivement la responsabilité de la crise, nous n'avons cessé de protester.

Nous avons dit que cette crise était due à des causes générales de tarifs, de production excessive, de guerre, et les faits viennent chaque jour nous donner raison. Tous les délégués entendus par la commission du Sénat confirment nos appréciations; c'est ce qui est arrivé il y a deux jours encore pour les délégués du commerce d'Amiens. Le président a déclaré que l'excès de production dans tous les pays était l'une de ces causes, et il a demandé que l'industrie française fût protégée contre la concurrence étrangère. D'après lui, le 16 mai n'aurait pas, dit un journal républicain, enrayé les affaires, « qui, du reste, n'ont pas repris d'une manière appréciable depuis le 13 décembre. »

Non-seulement les affaires n'ont pas

— Les misérables l'ont assassiné! s'écria Antoine... Rouvière!... du secours! va chercher du secours!

Mais Rouvière n'était déjà plus là: à l'aspect du cadavre, il avait jeté un grand cri, et avait pris la fuite.

Comme il ouvrait la porte du chantier, il se trouva face à face avec Durand.

— Malheureux! dit celui-ci en le saisissant par le bras, tu as failli nous faire prendre; pourquoi es-tu revenu avec Antoine?

— Laissez-moi! dit Pierre éperdu... Vos mains sont encore pleines de sang.

Durand le lâcha, et il disparut dans la rue du Chaume.

(A suivre.)

repris, mais elles ont encore baissé, tant la situation offre de sécurité.

On écrit de Beaune (Côte-d'Or):

Un grand sinistre financier vient d'éclater à Beaune. M. Justin Edouard et son gendre, M. Miquaud, négociants, ont été déclarés en état de faillite. Le passif s'élève, dit-on, à 7 ou 800,000 fr.

M. Justin Edouard était maire de la ville de Beaune et conseiller d'arrondissement, et avait jugé à propos de conserver ses fonctions presque jusqu'au moment de sa déconfiture.

La ruine commerciale d'une notabilité républicaine aussi en évidence mérite bien les honneurs de la publicité.

LE COMMERCE DANS LES PAYS RÉPUBLICAINS.

Il résulte d'un document officiel publié à New-York que, pendant l'année 1877, il y a eu, aux États-Unis, 8,872 faillites, formant un passif de 190 millions de dollars, contre 9,092 faillites avec un passif de 191 millions de dollars en 1876. Ainsi, dans deux années, le passif des faillites a atteint un chiffre de 381 millions de dollars, soit 2 milliards 57 millions 400 mille francs, ce qui donne une moyenne par faillite de 44,530 francs.

Pendant le dernier semestre de l'année 1877, le nombre et l'importance des suspensions de paiements ont augmenté dans des proportions énormes, et la moyenne a été beaucoup plus élevée que pendant l'année de crise 1873.

Dans les États où la circulation des valeurs de Banque est plus élevée, les faillites sont aussi plus nombreuses.

Au Canada, les faillites ont été aussi plus nombreuses que les années précédentes: 1,890 avec un passif de 27,540,447 dollars, soit 148,554,794 francs pour une population de 3,500,000 habitants environ.

La population des États-Unis est à peu près égale à celle de la France (37 à 38 millions d'habitants), et heureusement le nombre et le passif des faillites, en France, sont loin d'atteindre les chiffres de ce pays qui a l'avantage de posséder la République depuis plus de cent ans.

Si les républicains français, qui citent toujours l'exemple des États-Unis, veulent amener la France à cette prospérité, il est fort à craindre, souvent, que le bon sens public finisse par les abandonner. — Il ne faudrait pas croire que, si les faillites sont plus nombreuses et plus considérables aux États-Unis qu'en France, c'est parce que le commerce serait plus important: c'est le contraire qui est la vérité. Mais beaucoup de nos grands commissionnaires français savent, à leurs dépens, le peu de sécurité qu'il y a à traiter des affaires avec les États-Unis.

Malheureusement les républicains de bonne foi en France ne savent pas ce qui se passe dans le pays modèle des Républiques, et ils travaillent inconsciemment à la perte de leur pays.

Les scandales financiers des États-Unis leur sont tout aussi indifférents que les grandes fortunes faites par des pères de la République, tels que MM. Gambetta et de Girardin.

La France cependant n'a pas été faite uniquement pour que des individualités sans souliers, pour ne pas dire sans culottes, il y a quelques années, puissent, grâce à la République, posséder des millions, des hôtels et des carrosses. Il serait temps que la population comprît enfin où certains personnages mènent la France, sous prétexte de faire le bonheur du genre humain.

Tous les honnêtes gens savent dans quel parti se trouvent les JOUISSEURS et les TRAITRES à leur pays, suivant l'expression osée et imprudente de M. Gambetta.

UN TRAITÉ SECRET.

L'inquiétude publique, l'anxiété d'un avenir inconnu, ont toujours donné naissance à une foule de nouvelles. Des bruits ridicules se répandent; l'opinion les recueille, les grossit; l'angoisse se nourrit elle-même et s'accroît des chimères qu'elle a créées.

Un Conclave et un congrès ouverts en même temps, le sort de l'Église et celui de

l'Europe brusquement mis en question, il n'en fallait pas tant pour donner la clef des champs aux imaginations malades.

On dit qu'un traité secret, un nouveau traité de Biarritz, aurait été négocié à Berlin. La France recouvrerait la Lorraine et aurait carte blanche du côté de la Belgique. En compensation, l'Allemagne s'étendrait jusqu'à la mer du Nord, englobant la Hollande; la Savoie et Nice seraient rendues à l'Italie. M. de Saint-Vallier aurait été le Benédetti de cette combinaison chimérique.

Nous n'avons pas besoin d'affirmer que nous n'ajoutons pas la moindre créance à ce racontage absurde.

Ce qui nous attriste, c'est qu'il ait seulement pu prendre naissance, c'est qu'on ait pu prêter de pareilles sottises à notre gouvernement!

Ceux qui soutiennent l'authenticité du projet s'appuient sur l'esprit d'aventures de notre maître souverain, M. Gambetta, sur l'appareil mystérieux dont il a entouré son voyage en Italie, sur ses relations avec M. Crispi, qui lui-même revenait de Warzin, sur les connaissances diplomatiques de M. Waddington, si distingué dans l'épigraphie et la numismatique, mais surtout sur le langage humilié de M. de Saint-Vallier, sur cette harangue qu'on juge incompréhensible si elle ne fait pas allusion à un traité secret!

La domination de M. Gambetta, l'incompétence de M. Waddington, les bévues de M. de Saint-Vallier, voilà certes des sujets suffisants de chagrin pour notre patrie.

Que des fautes aient été ou doivent être commises, cela paraît en effet probable. Mais de là à supposer une duperie gigantesque, une aventure insensée et fatalement belliqueuse, un renouvellement du piège de Biarritz, il y a un abîme.

Il faut réagir contre ces excès d'injures qu'on fait à notre gouvernement. Grâce à Dieu, il n'est pas encore assez riche pour qu'on lui ouvre un semblable crédit!

HENRY DES HOUS.

L'ALSACE-LORRAINE.

L'Assemblée nationale publie la lettre suivante d'un de ses correspondants particuliers d'Alsace-Lorraine:

« Strasbourg, 8 février.

» La majorité des Français doit ignorer probablement quelle est la physionomie nouvelle de l'Alsace-Lorraine depuis son annexion à l'empire allemand.

» Les uns doivent se figurer un groupe de Français en hostilité active avec la condition allemande qui leur a été imposée; d'autres peuvent croire à une passivité oublieuse des anciennes affections; rien de tout cela n'existe.

» L'Alsacien et le Lorrain courbent la tête, sans mot dire, devant l'œuvre de la force, et, de temps à autre, ils jettent un regard d'espoir du côté des Vosges.

» L'Allemagne a mis à profit ce semblant de paix pour exploiter le terrain nouveau que la conquête a placé entre ses mains. Une nuée de fonctionnaires, au moins trois fois plus qu'il n'en faut, est venue s'abattre sur la caisse d'Alsace-Lorraine. Les appointements ont été triplés de ce qu'ils étaient au temps français, ou même de ce qu'ils sont dans l'empire allemand. C'est l'affaire des contribuables alsaciens-lorrains d'entretenir tout ce monde, qui ne demande qu'à vivre grassement en bénissant l'empereur Guillaume, qui a fait toutes ces choses. C'est avec une véritable émotion que tout employé allemand en Alsace élève son verre, au cabaret ou dans les repas de famille, pour boire à la santé des héros de la guerre de 1870-71, auxquels il doit des honoraires jadis inconnus, dans toute la Deutschland.

» La main allemande a tout atteint, dans le pays conquis, avec les propres sous des indigènes.

» De la sorte, les impôts sont devenus ruinants. Tel qui payait 120 francs de contributions sous l'empire français, paye aujourd'hui au fisc 368 francs. Il est vrai de dire que tandis que les douaniers français ne touchaient que 90 à 120 francs d'appointements, les douaniers allemands les plus subalternes ont au moins 150 francs par mois. *Ab uno disce omnes!* le reste est à l'avant. L'armée cantonnée en Alsace-Lorraine a une solde supérieure à celle des autres troupes de l'empire, et tout ce qui est fonctionnaire supérieur, civil ou militaire,

est un vrai pacha turc dans les vilayets d'Elsass ou de Lothringen.

» Jusqu'aux forêts qui portent la trace de l'occupation allemande, au point que certains coteaux déboisés entièrement n'offrent plus à l'œil que des flancs stériles et nus, comme si la colère de Dieu avait passé par là.

» Les plus belles forêts de l'Alsace sont ainsi tombées en coupes réglées, et l'ami Fritz aurait bien de la peine à retrouver la place où il venait, du temps de la France (comme on dit ici), piper les merles, prendre les bécasses au lacet ou tirer les alouettes.

» Tous ces stères de bois ont passé le Rhin, et se sont vendus, sur les marchés allemands, à des prix inférieurs à leur valeur.

» Il est vrai que l'administration les avait acquis sans débours.

AFFAIRES D'ORIENT.

Vienne, 11 février, soir.

Le courrier de cabinet apportant la réponse de la Russie à l'invitation d'un Congrès à Vienne est arrivé à 11 heures ce matin.

La Russie accepte en principe la réunion du Congrès.

Elle discute le choix de la ville de Vienne. Elle fait comprendre qu'elle l'acceptera cependant, à la condition que le prince de Bismark en ait la présidence.

Voici une nouvelle prétention du chancelier qui justifie pleinement l'opinion déjà émise que la Prusse a la haute main dans la lutte entre la Russie et la Turquie.

Londres, 11 février, soir.

Le bruit court, dans la Chambre des lords, qu'il aurait été envoyé à l'amiral de la flotte anglaise l'ordre de forcer le passage des Dardanelles si, après sommation, le sultan refusait le firman d'autorisation.

LA MORT DE PIE IX.

L'Univers publie les dépêches suivantes de Rome:

A la surface, Rome est tranquille; mais le langage de certains journaux est infâme. Il y en a d'autres qui publient toutes sortes de récits mensongers sur les dispositions, discussions et résolutions des cardinaux. Ils oublient que les cardinaux sont, par serment, tenus au plus rigoureux silence, et que le public ne doit officiellement rien savoir et ne sait rien de leurs délibérations.

Bien que les avis soient partagés, il est probable que la résolution sera prise de tenir le Conclave au Vatican.

Le pape Pie IX a laissé un écrit par lequel il conseille aux cardinaux de livrer le soin de ses obsèques au chapitre de la basilique de Saint-Pierre, pour que les cardinaux puissent consacrer leur temps à la tenue du Conclave.

Ceci explique le léger changement qui a été apporté aux *Novendiales*.

Il faut rectifier ainsi l'ordre des obsèques:

Du 10 au 15 le corps sera exposé dans la basilique de Saint-Pierre.

Du 16 au 18 dans la chapelle Sixtine.

Le 19 aura lieu la messe du Saint-Esprit.

Le même jour auront lieu la dixième Congrégation générale et l'entrée en Conclave.

La sépulture aura lieu un jour plus tard que de coutume.

L'hôtel des monnaies frappe quelques médailles du pontificat de Pie IX qui étaient épuisées.

L'usage veut que, dans le cercueil du Pape, soient déposées des médailles de son pontificat.

Pour Pie IX qui a régné 31 ans, il faudra 31 médailles en or, 31 en argent et 31 en bronze, soit 93.

L'état de conservation du corps est incomparable.

L'urne contenant les entrailles a été déposée dans les souterrains de la basilique.

Rome, 11 février, soir.

Autour du catafalque de Pie IX, on remarque trois magnifiques couronnes, l'une envoyée par la reine d'Angleterre, l'autre par le prince impérial et la troisième par M^{me} la maréchale de Mac-Mahon. Cette dernière est remarquable par le grand nombre de lis blancs.

Les funérailles solennelles auront lieu à Saint-Pierre, et on assure que le roi Humbert I^{er} y prendra part avec la cour, si le collège des cardinaux lui accorde une place distinguée dans le temple. Une résolution sera prise incessamment selon les intérêts de l'Eglise, que ni le camerlingue ni le Sacré-Collège ne veulent compromettre dans un moment aussi grave que le moment présent.

Quoi qu'il en soit, MM. Crispi et Mezzacapo, ministres de l'intérieur et de la guerre, ont donné des ordres très-précis pour que l'on rende les honneurs militaires au Souverain Pontife, reconnu comme souverain par la loi des garanties. Les troupes rendront les honneurs sur la place Saint-Pierre, et les fortresses tireront cent un coups de canon le jour des funérailles.

L'attitude des populations en Italie est fort louable. Les églises sont remplies de monde et l'on prie beaucoup pour le Pape mort et les besoins de l'Eglise.

Le gouvernement a décrété la clôture des théâtres de Rome pendant les neuf jours des funérailles papales. Il est fort déplorable qu'on n'ait pas pris une semblable mesure partout, à Bologne, par exemple.

Le deuil que la cour porte pour Victor-Emmanuel sera probablement prolongé par suite de la mort de Pie IX.

Rome, 12 février.

En réponse à plusieurs demandes arrivées des cours étrangères, le Vatican a informé les nonces que les funérailles de Pie IX à la chapelle Sixtine auront lieu sous forme privée. Par conséquent, les personnages qui voudront y assister ne pourront le faire qu'à titre privé.

Le cardinal camerlingue a fait déclarer aussi aux gouvernements des Etats catholiques que la réunion du Conclave à Rome devait être considérée comme ne préjugant en rien aucune des questions relatives au Saint-Siège.

Les cardinaux se réuniront en Conclave le lundi soir, 18 février.

Le 19, au matin, auront lieu les prières d'usage, et immédiatement après commenceront les opérations préparatoires du Conclave.

La proclamation du nouveau Pape sera annoncée au monde catholique sur le grand balcon de la basilique du Vatican.

LES CARDINAUX PAPABLES.

Il serait bien difficile de dire, aujourd'hui, sur qui se portera le choix du Conclave. Nous nous contenterons de consigner ici le nom des cardinaux qui sont considérés comme paraissant avoir le plus de droits à la tiare :

Gioacchino Pecci, de Carpeneto, né le 2 mars 1810 ; 66 ans.

Carlo Luigi Morichini, de Rome, né le 20 novembre 1805 ; 72 ans.

Antonio de Luca, né à Bronte (Sicile), le 28 octobre ; 74 ans.

Luigi Billio, né à Alexandrie, de Piémont, le 25 mars 1826 ; 51 ans.

Raffaele Monaco la Valletta, né à Aquila, le 23 février 1827 ; 50 ans.

Giovanni Simeoni, né à Palanico, le 22 juillet 1816 ; 61 ans.

Alessandro Franchi, né à Rome, le 25 juin 1819 ; 58 ans.

On peut encore ajouter à cette nomenclature le cardinal Antonio-Marie Panebianco, de l'ordre des Mineurs conventuels, né à Terranova (Sicile), le 14 août 1808 ; 69 ans.

Ajoutons que le cardinal Simeoni, étant devenu secrétaire d'Etat, et le cardinal Pecci, ayant été nommé cardinal-vicaire il y a quelques mois, ont fort peu de chance, en raison de leurs fonctions, d'être élevés à la tiare. Il est presque sans exemple que des cardinaux investis de l'une de ces deux dignités aient été élevés au pontificat souverain.

LES PONTIFES.

On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, surtout à la suite du voyage du cardinal Manning à Rome, de la probabilité de l'élection d'un pape étranger. Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs, à titre d'élément d'appréciation, la statistique suivante, dressée d'après les documents officiels :

Sur 262 papes élus jusqu'à présent, 204

ont été de nationalité italienne. Parmi ces derniers, 106 étaient romains, et les autres, 98, étaient nés dans les diverses provinces de la péninsule, et notamment en Toscane, dans la Campanie et dans la province romaine. Les 61 papes non italiens se répartissent par nationalités de la façon que voici : 49 grecs, 17 français, 6 syriens, 5 allemands, 3 africains, 3 espagnols, 2 dalmates, 1 anglais, 1 portugais, 1 crétois, 1 aquilain, 1 de Galilée et 1 d'Utrecht.

A ce même point de vue, il est bon de remarquer que, dans les dix premiers siècles, tous les papes furent, sauf quelques rares exceptions, italiens, grecs, africains ou syriens ; que le règne des papes étrangers ne s'affirma d'une manière assez positive que de 1047 à 1058 par une série de pontifes allemands et français, se renouvela au treizième siècle, avec une persistance éclatante, par les papes de la période avignonnaise, et se termina en 1522, en la personne d'Adrien VI, d'Utrecht. Depuis cette époque, tous les papes ont été italiens.

Chronique militaire.

M. le général baron Aymard est nommé gouverneur de Paris, en remplacement de M. le général de Ladmirault, atteint par la limite d'âge.

Voici ce que dit l'Armée territoriale relativement aux probabilités d'une convocation, pour 1878, d'une ou plusieurs classes de l'Armée territoriale :

« Cet appel aura lieu dans le courant de cette année et comprendra :

1° Tous les cadres (officiers, sous-officiers et caporaux) ; 2° les territoriaux des deux dernières classes ayant servi dans l'Armée active, et seulement ceux-là.

» C'est donc environ 120,000 hommes qui seront appelés. »

L'Avenir militaire dit que, contrairement à l'assertion de la Gazette de Francfort, le rappel de M. le lieutenant-colonel d'état-major de Sesmaisons, attaché militaire de France à Berlin, n'a pas encore été examiné par le gouvernement. L'avancement qu'a reçu cet officier supérieur n'exige nullement son remplacement. Généralement, les fonctions de premier attaché militaire en Allemagne sont remplies par un lieutenant-colonel.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous publierons demain le remarquable Mandement de M^r l'Evêque d'Angers à l'occasion de la mort du Souverain Pontife.

Le Voide. — Dimanche dernier, le cadavre du nommé Louis Garnier, mendiant, âgé de 65 ans, habitant la commune du Voide, a été trouvé sur le bord de la route de la Salle à Gonnord. En parcourant diverses fermes, Garnier s'était plaint de vives souffrances ; on n'a trouvé sur lui aucune trace de violences.

Chacé. — Le même jour, un vieillard de 75 ans, le sieur François Auger, demeurant à Chacé, s'est pendu dans son grenier. On ignore le motif de cette triste détermination.

Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Le sieur Louis Breton, âgé de 57 ans, propriétaire au village du Fondis, commune de Saint-Nicolas, était parti dimanche de chez lui, vers sept heures du matin, avec l'intention de chasser.

Il avait emporté un fusil démonté en trois pièces ; la crosse se trouvait, ainsi qu'une partie du canon, dans les poches de son pantalon ; les batteries se trouvaient entre son gilet de drap et son gilet de laine.

Ayant voulu franchir un fossé, le choc fit partir le coup, et le malheureux imprudent fut frappé à la tête ; l'arme était chargée avec du gros plomb et le coup fit balle. La mort a été instantanée.

Le cadavre a été trouvé, peu après l'événement, à quelques mètres du domicile du défunt. Le feu communiqué aux vêtements commençait à étendre ses ravages sur la victime.

Le mois de janvier 1878. — Le froid, les gelées, le givre, le verglas, les neiges, les

épais brouillards sont les attributs du mois de janvier, qui est l'annonce de la plus rigoureuse des saisons.

Cependant tous les mois de janvier, ainsi que les jours qui se succèdent, ne se représentent pas sous les mêmes applications des lois physiques exposées dans les périodes hivernales.

On a vu, au retour de janvier, le ciel du plus bel azur et le soleil éclairer comme au printemps le spectacle de la nature renaissante.

On a vu aussi, au retour de janvier, des froids excessifs à faire geler les brebis au bercail.

La science météorologique, qui traite de tous les phénomènes atmosphériques, qui en recherche les causes et en étudie les effets, explique nos plaintes. Tous les changements atmosphériques, dus le plus communément aux vents qui occasionnent les désastres, ont leur utilité et nous rendent tous les jours des services innombrables.

« Les vents forment les nuages, dispersent les nuées qui tempèrent les ardeurs du soleil, rafraîchissent les campagnes desséchées, conservent et rendent la vie aux plantes, entretiennent les sources des fleuves et des rivières, maintiennent la salubrité au milieu des populations, remplacent par un air pur un air vicié par toutes sortes d'exhalaisons malsaines et pestilentielles. Ils sont les moteurs auxiliaires de la navigation et font marcher la plupart des machines où se broient les fruits et les grains nécessaires au soutien de notre vie. »

C'est pour prévenir nos campagnes agricoles des désastres occasionnés souvent par les changements subits dans la traversée de notre atmosphère que l'Observatoire, sous le zèle de l'association scientifique de France, a établi, jusque dans nos villages, un service météorologique.

Cette année, le mois de janvier a subi les effets d'une atmosphère frigorifique plus humide que vive. Le ciel brumeux, nuageux et couvert, a vainement fait espérer quelques couches de neige. C'est que, sous les neiges entassées, couvent les trésors de la végétation. Il est bien connu que c'est par l'intermède des neiges que la nature garantit pendant l'hiver les productions de la terre de l'action du froid. Sans les neiges, les plantes qui croissent sur les plus hautes montagnes seraient consumées par le froid, jusque dans leurs racines ; la présence de la neige, en les éloignant de la température glaciale de l'atmosphère, les soumet entièrement à l'action bienfaisante de la chaleur de la terre.

Nous saurons, à la prochaine moisson, si l'abondance ou la stérilité de nos produits agricoles aura eu sa cause sous l'influence de la température atmosphérique plus ou moins prospice du mois de janvier 1878.

TH. YVERT.
(Journal de la Vienne.)

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 10 février 1878.

Versements de 114 déposants (23 nouveaux), 20,444 fr. 23 c.
Remboursements, 12,675 fr. 28 c.

Faits divers.

On lit dans le Poitevin :

« Le beurre est une des denrées agricoles qui, après les vins, rapportent le plus d'argent à la France. Une note publiée par M. Noriètes, professeur d'agriculture dans le Calvados, évalue à 59 millions la valeur des beurres exportés par ce département dans le cours de l'année 1877. — Les départements bretons, surtout l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord, exportent aussi des quantités considérables, mais la production réalise de bien moindres bénéfices que dans la Normandie.

La Société d'agriculture de Rennes a fait une enquête sur les causes de la dépréciation que subissent les beurres bretons sur le marché anglais. Elle a appris que les beurres bretons sont préparés avec moins de soin que les beurres normands ; que, de plus, on les altère par des mixtures frauduleuses de margarine ou autres matières analogues.

« Que cette accusation soit fondée ou non, toujours est-il que les beurres de Bretagne ont baissé en trois mois, sur le marché de Londres, de 3 40 à 2 40 le kilo. Le mauvais côté de l'affaire, c'est que dans ce désastre les honnêtes gens sont punis solidairement avec les fraudeurs.

« La société d'agriculture sollicite de l'autorité compétente une vigilance rigoureuse et une surveillance sévère des beurres mis en vente sur les marchés. Mais le coup est porté ; il faudra un long effort à la production bretonne pour s'en relever. — Louis Hervé. »

Il est peu de maladies qui aient suscité la création d'autant de médicaments que l'asthme. La plupart de ces remèdes, plus ou moins inactifs, sont tombés dans un oubli justement mérité. L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de Goudron Guyot. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises au moment de chaque repas, amènent un soulagement rapide ; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules de Goudron de Guyot, on devra exiger, sur chaque flacon, la signature Guyot imprimée en trois couleurs. Dépôt à Saumur, aux pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies. (14)

Dernières Nouvelles.

Vienne, 12 février.

La France et l'Italie ont demandé comme l'Autriche un firman pour faire entrer leurs vaisseaux dans le Bosphore.

La Turquie n'a pas répondu par un refus formel et définitif à la demande de firman. Les pourparlers continuent.

L'Angleterre repousse l'idée d'un compromis tendant à n'admettre à Constantinople que deux vaisseaux de chaque puissance.

Athènes, 12 février.

D'après une dépêche venant de Constantinople et de source officielle, l'Angleterre a demandé samedi à la Porte l'autorisation pour la flotte d'entrer dans le Bosphore.

La Porte a opposé un refus formel à cette demande en menaçant de bombarder la flotte si elle violait le passage des Dardanelles.

(Agence Havas.)

Pour les articles non signés : P. GODRY.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS.

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 17 février, à 4 h. 1/2 très-précise.

16^e CONCERT POPULAIRE

Avec le concours de

C. Saint-Saëns.

PROGRAMME :

1^o Ouverture du Barbier de Séville. — Rossini.

2^o IV^e Concerto (ut mineur), pour le piano, avec accompagnement d'orchestre. — C. Saint-Saëns.

Le solo sera joué par C. Saint-Saëns.

3^o Le Rouet d'Omphale, poème symphonique, conduit par l'auteur. — C. Saint-Saëns.

(Le sujet de ce poème symphonique est la séduction féminine, la lutte triomphante de la faiblesse contre la force.)

4^o Danse Macabre, conduite par l'auteur. — C. Saint-Saëns.

Zig et zig et zag, la mort en cadence

Frappant une tombe avec son talon ;

La mort à minuit joue un air de danse,

Zig et zig et zag, sur son violon.

.....

Mais crac tout à coup on cesse la ronde,

On se pousse, on fuit, le coq a chanté.

Henri CAZALIS.

Le solo de violon par M. Cattermole.

5^o Morceaux de piano, exécutés par C. Saint-Saëns.

6^o Marche nuptiale du Songe d'une nuit d'été. — Mendelssohn.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

La salle sera chauffée tous les dimanches.

Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1^{er} avril 1878.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les belles primes que l'Univers Illustré offre en ce moment à ses abonnés d'un an. Les PRIMES GRATUITES, qui obtiennent un succès considérable, laissent le choix entre les Merveilles de la nuit de Noël, par Émile Souvestre, et les Saltimbanques, par Gaston Escudier. Chacun de ces volumes, grand in-8°, est imprimé avec luxe sur papier velin et contient de belles et nombreuses gravures. Élegante reliure avec fers spéciaux et tranches dorées. — Nous devons signaler aussi les DEUX NOUVELLES PRIMES, avec supplément de prix, lesquelles se composent des Œuvres illustrées de H. de Balzac (8 volumes grand in-4°, contenant 4,000 gravures) et des Œuvres illustrées de George Sand (9 volumes grand in-4°, contenant 680 gravures d'après

Tony Johannot et Maurice Sand). — Nous n'avons pas besoin d'insister, du reste, puisque l'administration de l'Univers Illustré envoie un numéro spécimen, contenant les détails relatifs à ces quatre primes, à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 14 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. — Europe, un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Dans l'intéressant volume que M. le comte d'Haussonville vient de publier à la librairie Calmann Lévy, et qui a pour titre Mélanges et Souvenirs, l'illustre académicien

renvoie souvent ses lecteurs aux Mémoires du comte Miot de Melito. Nous croyons donc devoir rappeler que cet important ouvrage est également en vente chez le même éditeur.

L'époque de Louis XV, si féconde en intrigues de toutes sortes et que les romanciers contemporains ont souvent exploitée avec bonheur, a fourni à M. Jules Noriac le sujet d'un charmant volume, la Comtesse de Bruges, qui vient de paraître chez Calmann Lévy. C'est un de ces romans lentement écrits, où l'on trouve des scènes pleines de mouvement et de passion, de piquants détails de mœurs. En brochant sur un canevas historique, l'auteur du 101^{me} Régiment et de la Bêtise humaine a fait une de ces œuvres les plus saisissantes et les mieux réussies.

FER QUEVENNE. (Voir aux annonces).

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 22 octobre 1877

| Départs de Saumur : | | Arrivées à Poitiers : | |
|-----------------------|---|-----------------------|---|
| 6 h. 20 m. matin. | — | 10 h. 30 m. matin. | — |
| 11 — 15 — — | — | 4 — 30 — soir. | — |
| 1 — 30 — soir. | — | 9 — 7 — — | — |
| 7 — 40 — — | — | 11 — 41 — — | — |
| Départs de Poitiers : | | Arrivées à Saumur : | |
| 5 h. 50 m. matin. | — | 9 h. 40 m. matin. | — |
| 10 — 45 — — | — | 3 — 10 — soir. | — |
| 12 — 30 — soir. | — | 7 — 39 — — | — |
| 6 — 15 — — | — | 11 — 20 — — | — |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODKT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 FÉVRIER 1878.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|----------------------------------|----------------|--------|---------|---|----------------|--------|---------|-------------------------|----------------|--------|---------|
| 3 % | 73 15 | | | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 615 | | | Canal de Suez | 753 75 | | |
| 4 1/2 % | 104 75 | | | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. | 670 | | | Crédit Mobilier esp. | 380 | | |
| 5 % | 109 40 | | | Crédit Mobilier | 162 50 | | | Société autrichienne. | 340 | | |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 498 | | | Crédit foncier d'Autriche | 520 | | | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 236 50 | | | Charentes, 500 fr. t. p. | 140 | | | Orléans | 338 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 502 50 | | | Est | 645 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 335 50 | | |
| — 1865, 4 % | 516 25 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 1062 50 | | | Est | 334 | | |
| — 1869, 3 % | 391 | | | Midi | 787 50 | | | Nord | 340 50 | | |
| — 1871, 3 % | 384 | | | Orléans | 1322 50 | | | Ouest | 334 25 | | |
| — 1875, 4 % | 503 50 | | | Vendée, 500 fr. t. p. | 715 | | | Midi | 333 25 | | |
| — 1876, 4 % | 490 | | | Compagnie parisienne du Gaz. | 1387 50 | | | Charentes | 357 | | |
| Banque de France | 3205 | | | C. gén. Transatlantique | 492 50 | | | Canal de Suez | 550 | | |
| Comptoir d'escompte | 698 75 | | | | | | | | | | |
| Credit agricole, 300 f. p. | 340 | | | | | | | | | | |
| Credit Foncier colonial, 300 fr. | 365 | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 24 décembre)

| Départs de Saumur vers Angers. | |
|---|----------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | — |
| 6 — 45 — — | (s'arrête à Angers) |
| 9 — 1 — — | omnibus-mixte. |
| 1 — 25 — — | soir, — |
| 4 — 10 — — | express. |
| 7 — 15 — — | omnibus. |
| 10 — 37 — — | (s'arrête à Angers) |
| Départs de Saumur vers Tours. | |
| 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte. | — |
| 8 — 21 — — | omnibus. |
| 9 — 40 — — | express. |
| 12 — 40 — — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 — — | omnibus-mixte. |
| 10 — 38 — — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

CONSEIL JUDICIAIRE.

D'un jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Sur la poursuite du sieur François Charruau, cultivateur, demeurant au Bout-de-Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place ;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière ;

Contre le sieur Amand Charruau, sans profession, demeurant à Boire-Nette, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés ;

Il résulte que ledit sieur Amand Charruau a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Joseph Charruau, propriétaire, demeurant au Gué-d'Arcy, commune de Saint-Martin-de-la-Place, sans l'assistance duquel il ne pourra faire aucun des actes énoncés dans l'article 513 du Code civil.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

(82) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

A RENTE VIAGÈRE

Sur deux têtes,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 27, occupée par M. Gablin, pharmacien.

Prix du loyer actuel : 1,050 fr., impôts locaux en sus.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire, ou à M. GAUTIER, ancien pharmacien, rue de Bordeaux. (54)

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1878.

UNE FERME

Située aux environs de Saumur,

D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et prés. Le fermier sera chargé de façons de vignes.

S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 14 mars 1878.

Le moulin à eau du château de Montreuil-Bellay, sur le Thouet, et le moulin à vent.

Et environ neuf hectares de prés, terres labourables et vignes, en dépendant.

S'adresser à M. BULLEAU, régisseur, ou à M^e GALBRUN, notaire. (72)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ETAGE

Rue Royale, n° 63.

Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichat.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS

demande une personne pour tenir la caisse.

S'adresser au bureau du journal.

COMPTOIR COMMERCIAL.

DIRECTION GÉNÉRALE.

Le COMPTOIR COMMERCIAL fait représenter, par ses agents en France et à l'étranger, plus de 90 maisons de commerce et de production.

Il correspond avec quatre journaux spéciaux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, directeur général, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (73)

NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays.

S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

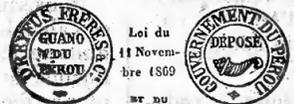
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Évreux, chez M. E. FIGUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C^{ie}.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Nantes, chez M. LE BARRE.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

A LA PROVIDENCE

FABRIQUE DE FLEURS

38 et 40, rue Saint-Jean,

M^{lles} DURVILLE

SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon. Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ À NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :

1^{re} La signature de l'inventeur.

2^e L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-similé en noir.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez ÉMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50
200 Dragées. 5 »
100 » 3 »

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année

Saumur, imprimerie de P. GODET.